



UNION DÉPARTEMENTALE DES PREMIERS SECOURS

N° 19, Rue des Girofliers
97412 BRAS-PANON

Affiliation Association Nationale des Premiers Secours
Agrément N° 237 Arrêté Préfecture de la RÉUNION



Habilitation INRS N° 0438/2011/SST-1/00.
Habilitation INRS N° 0439/2011/SST-2/00.
Habilitation INRS N° 2153/2012/PRAP2S-1/00
Habilitation INRS N° 2154/2012/PRAPIBC-1/00
Habilitation INRS N° 0796/2011/CPS ID/00



Tél / Fax : 0262 515.350
GSM : 0692.679.316
E-mail : udps974@anps.fr

CERTIFICAT DE COMPETENCES DE CITOYEN DE SECURITE CIVILE PREVENTION ET SECOURS CIVIQUE DE NIVEAU 1 « P.S.C.1 »

- Objectif :

La formation aux premiers secours a pour objet l'acquisition des savoirs et Savoir-faire nécessaires à la bonne exécution des gestes destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime avant sa prise en charge par les services de secours.

- Personnes Concernées :

Tout public. A partir de 10 ans

- Pré-Requis :

Aucun.

- Durée :

9 heures de formation + 01 heure de synthèse. (Evaluation à chaud des candidats).

- Nombre de Participants :

10 stagiaires par groupe pour un formateur ou formateur de formateur.
La session pourra être doublée d'un formateur paramédical.

SIRET 534 838 511 00010

APE : 9499 Z

N° de Déclaration d'Activité

98 97 03920 97

• Méthodes Pédagogiques :

Formation modulaire, progressive et intégrée. Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes, et de mises en situations d'accidents simulés.

Etapes de la formation.

- 1^{ère} Partie : La chaîne des secours
- 2^{ème} Partie : Protection
- 3^{ème} Partie : L'alerte des secours spécialisés
- 4^{ème} Partie : La victime qui s'étouffe
- 5^{ème} Partie : La victime qui saigne abondamment
- 6^{ème} Partie : La victime qui a perdu connaissance (+ retournement)
- 7^{ème} Partie : La victime en arrêt cardiaque (à 1 et à 2 sauveteurs), Gaps.
- 8^{ème} Partie : La victime se plaint d'un malaise (Signes Cliniques, Hypothymie).
- 9^{ème} Partie : L'accouchement inopinée
- 10^{ème} Partie : Les Positions d'attente
- 11^{ème} Partie : Questions à la Cantonade.
- 12^{ème} Partie : cas Concrets (Mise en situation).

• Intervenants

La formation aux premiers secours est dispensée au sein des organismes habilités, des associations nationales agréées pour les formations aux premiers secours et de leurs représentations départementales, par des formateurs et/ou formateur de formateur des gestes et de secours d'urgence, à jour de leur formation continue PAE 3 ou PAE 1.

• Diplôme:

Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile Prévention et Secours Civiques Niveau 1 conformément aux textes en vigueur.

• Références : Textes Réglementaires :

- Vu Loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 de modernisation de la sécurité civile
- Arrêté du 24 Juillet 2007
- Arrêté du 16 Novembre 2011.
- Arrêté du 01 Juillet 2012

• Outil Pédagogique :

Mannequins : Adulte, Enfant, Bébé.
Ordinateur Portable, Tablette
Vidéo Projecteur.
Défibrillateur de formation.
Grille d'évaluation individuelle
Stimulation aux maquillages

• Coût Pédagogique :

60,00 € Par Candidat pris en charge par l'URPS

